

RECOMMANDATION 508

**EMPLOI DES DONNÉES SUR LE BRUIT RADIOÉLECTRIQUE DANS LES
ÉTUDES RELATIVES A L'UTILISATION DU SPECTRE**

(Question 46/1, Programme d'études 46A/1)

(1978)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* que, pour étudier l'utilisation du spectre, il faut disposer de données sur le milieu de bruit radioélectrique composite à prendre en considération dans la conception des systèmes et l'évaluation de leur qualité de fonctionnement;
- b)* que ce milieu de bruit radioélectrique composite peut être constitué par diverses combinaisons de bruit radioélectrique naturel et artificiel, engendré intentionnellement ou non;
- c)* que l'on trouve nombre de renseignements utiles dans les Rapports des différentes Commissions d'études du CCIR,

RECOMMANDE A L'UNANIMITÉ

qu'en attendant de nouvelles données qui justifient la révision des Rapports 258, 322, 342 et 670, on utilise les renseignements contenus dans ces Rapports pour évaluer l'intensité et les autres caractéristiques du milieu de bruit radioélectrique.
